

Canevas d'évaluation des projets de l'Initiative spécifique « Accueil de la petite enfance »

1. Introduction

Ce document vise :

- à décrire la méthode utilisée en vue de l'évaluation des 9 projets retenus dans le cadre de l'Initiative spécifique « accueil de la petite enfance ».
- à préciser les objectifs de cette Initiative spécifique, ainsi que les engagements (article 3 de la convention) pris particulièrement par chaque promoteur.
- à présenter les canevas d'évaluation relatifs aux 3 types de rapport.

En effet, l'article 4 (*Modalités d'évaluation*) de la convention fixe la réalisation de 3 types de rapports : trimestriel, intermédiaire et global.

2. Contexte de l'évaluation

2.1 Objectif global

Les projets retenus dans le cadre de l'Initiative spécifique (IS) « accueil de la petite enfance » visent globalement à mettre en place des cellules mobiles de soutien à l'intégration d'enfants porteurs de handicap dans les milieux d'accueil ordinaires agréés par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) : crèches, pré-gardiennat, maisons d'enfants, MCAE, accueillantes conventionnées et autonomes, et les services d'accueil spécialisés (SASPE).

Ceci implique, notamment, le développement de nouvelles approches en termes d'organisation, de soutien, de prestations, de fonctionnement et de coordination dans la gestion de prestataires de services, le développement de partenariats stratégiques et d'approches en réseau.

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques se déclinent sur 4 axes.

Axe 1 : Mettre en œuvre des dispositifs de soutien à destination des équipes en matière d'élaboration de projets d'accueil à destination d'enfants présentant des besoins spécifiques.

Axe 2 : Participer à la sensibilisation des milieux d'accueil, subventionnés ou non, par l'ONE, et les familles.

Il s'agira, également, de soutenir les milieux d'accueil à mettre en place des projets d'inclusion, notamment en travaillant avec les familles de tous les enfants à la démystification du handicap.

Axe 3 : Intervenir dans une démarche d'enrichissement des compétences spécifiques en matière d'inclusion de personnes présentant un handicap des milieux d'accueil, subventionnés ou non, par l'ONE.

Axe 4 : Contribuer à organiser une offre coordonnée des services spécialisés (locaux) et généraux en matière d'accueil de la petite enfance.

2.3 [Les engagements du promoteur \(article 4 – Convention\)](#)

Dans le cadre de la convention, le promoteur s'est engagé sur des objectifs généraux, des objectifs opérationnels, des exigences en matière de comptabilité et de personnel et sur des modalités d'évaluation.

Ces engagements s'avèrent particuliers selon les projets et font partie intégrante de la présente évaluation. Dès lors, il incombe à chaque promoteur d'en tenir compte dans la démarche d'auto-évaluation.

Par ailleurs, le quatrième point de l'article 4 consacré aux modalités d'évaluation s'adresse à l'ensemble des 9 projets. Il s'agit de :

- établir trimestriellement un relevé détaillé des actions menées en y présentant les indicateurs énumérés à l'article 8 §3 de la convention.
- établir deux rapports intermédiaires d'activités à communiquer à l'AWIPH 15 jours avant le paiement de la seconde et de la troisième tranche.
- établir un rapport global d'activités et le communiquer à l'AWIPH 2 mois après la date de clôture du projet.

3. [Les rapports d'activités](#)

3.1 [Les rapports trimestriels](#)

Le promoteur communique trimestriellement à l'Agence (cf. annexe 1). Le calcul du trimestre correspond **aux trimestres de l'année civile**. Les informations à communiquer sont :

- a. le nombre d'heures de prestations et la ventilation de celles-ci selon les activités menées ;
- b. le nombre de bénéficiaires (équipes milieux d'accueil, familles, etc) ;
- c. le nombre d'enfants pris en charge grâce à l'action des projets auprès des équipes des milieux d'accueil ;
- d. le nombre de refus et le motif.

3.2 [Les rapports intermédiaires \(annuels\)](#)

Établir deux rapports intermédiaires d'activités et le communiquer 15 jours avant le paiement de la seconde et de la troisième tranche. **Afin d'échanger sur les activités intermédiaires des projets, des groupes de travail croisés seront organisés. Cela permettra de mutualiser les bonnes pratiques et les difficultés.**

Afin d'identifier le volet qualitatif des projets, des interviews seront menées auprès de chaque promoteur afin que cette dimension puisse être partagée et s'exprimer. Cela permettra de nuancer les données chiffrées et de leur apporter de la couleur dans l'analyse.

Pour ce rapport, il s'agit de décrire (cf. canevas annexe 2) :

- a. les résultats quantitatifs obtenus ;
- b. la nature des actions mises en œuvre ;
- c. le temps et les ressources budgétaires et les ressources humaines mobilisées pour la mise en œuvre de ces actions ;
- d. le profil du public pris en charge : âge, sexe, problématique (type de handicap, lourdeur de la situation) ;
- e. le nombre et le type de demandes d'interventions adressées au projet et le nombre d'interventions effectives ;

- f. le nombre d'enfants/situations effectivement pris en charge ;
- g. le nombre de milieux d'accueil sensibilisés ;
- h. le nombre de milieux d'accueil engagés dans des processus d'inclusion ;
- i. le nombre de refus et les motifs respectifs ;
- j. la qualité et la satisfaction des partenariats mis en place ;
- k. la satisfaction des personnes handicapées bénéficiaires du projet « Accueil petite enfance » et de leur famille ;
- l. la publicité de l'action ;
- m. la complémentarité des actions menées par rapport aux autres dispositifs, aides, projets et services existants.

3.3 [Le rapport global](#)

Etablir un rapport global d'activités sur base du canevas intermédiaire pour la dernière année et le communiquer 2 mois après la date de clôture du projet. Une conclusion annuelle et une conclusion globale clôtureront ce rapport.

Cette conclusion générale capitalisera l'ensemble des informations communiquées dans le cadre des rapports intermédiaires.

En outre, ces rapports et conclusions entendent évaluer les processus de fonctionnement et de déterminer :

- Le **niveau** des activités et leurs résultats en corrélation avec les objectifs communs et les problématiques communes.
- L'**efficience** (le rapport entre contributions et résultats) et l'**efficacité** (confrontation des résultats et des objectifs) de la planification, de la gestion et de la mise en œuvre des activités.
- L'**impact** à savoir la valeur ajoutée du projet vis-à-vis de la problématique de l'accueil de la petite enfance.

ANNEXE 1

CANEVAS RAPPORT TRIMESTRIEL (mi-avril, mi-juillet, mi-octobre par mail)

1. Nombre d'heures de prestations et la ventilation de celles-ci selon les activités menées.

Actions- Activités	Nb d'heures de prestations	Nb de
Sensibilisation des milieux d'accueil collectifs		Nb de milieux concernés :
Sensibilisation des milieux d'accueil à caractère familial		Nb de milieux concernés :
Accompagnement, soutien des milieux d'accueil collectifs		Nb de milieux concernés :
Accompagnement, soutien des milieux d'accueil à caractère familial		Nb de milieux concernés :
Intégration d'enfants porteurs de handicap dans les milieux d'accueil		Nb d'enfants intégrés :
Communication		Nb d'actions menées :
Formation		Nb d'équipes concernées :
Administration		
Déplacements		

2. Détails sur le public cible des actions (équipes milieux d'accueil, accueillantes, enfants, etc).

	Types de bénéficiaires	Nb	Nb total sur le territoire couvert :	Nb de milieux soutenus, accompagnés ou formés	Nb d'enfants handicapés intégrés
Milieu collectif	Crèche (18 à 48 enfants de 0 à 3 ans)				
	Crèche parentale (14 enfants de 0 à 3 ans)				
	Prégardiennat (18 à 48 enfants de 18 mois à 3 ans)				
	MCAE (12 à 24 enfants de 0 à 6 ans)				
	Maison d'enfants (9 à 24 enfants de 0 à 6 ans)				
	Autres milieux d'accueil (halte-garderie, farandoline,...)				
Milieu familial	Accueillant(e) conventionné(e) avec un service				
	Co-accueillant(e) conventionné(e) avec un service				
	Accueillant(e) autonome				
	Co-accueillant(e) autonome				

3. Nombre de refus de situations et le motif

Motifs des refus	nb

ANNEXE 2

CANEVAS DU RAPPORT INTERMEDIAIRE ET GLOBAL (Rapport annuel et global à envoyer pour le 15 janvier par mail et par courrier)

1. Quelle est l'équipe affectée au projet ?

Fonction	Qualification	Temps de travail
Coordinateur		

2. Quelles formations continuées ont été suivies ?

Thèmes	Participants	Nb d'heures

3. Nombre d'heures de prestations et la ventilation de celles-ci selon les activités menées.

Actions- Activités	Nb d'heures de prestations	Nb de
Sensibilisation des milieux d'accueil		Nb de milieux concernés :
Sensibilisation des accueillantes		Nb d'accueillantes concernées :
Intégration d'enfants porteurs de handicap dans les milieux d'accueil		Nb d'enfants intégrés :
Communication		Nb d'actions menées :
Formation		Nb d'équipes concernées :
Administration		
Déplacements		

4. Détails sur le public cible des actions (équipes milieux d'accueil, accueillantes, enfants, etc).

	Types de bénéficiaires	Nb	Nb total sur le territoire couvert :	Nb d'enfants handicapés intégrés
Milieu collectif	Crèche (18 à 48 enfants de 0 à 3 ans)			
	Crèche parentale (14 enfants de 0 à 3 ans)			
	Prégardiennat (18 à 48 enfants de 18 mois à 3 ans)			
	MCAE (12 à 24 enfants de 0 à 6 ans)			
	Maison d'enfants (9 à 24 enfants de 0 à 6 ans)			
	Autres milieux d'accueil (halte-garderie, farandoline,...)			
Milieu familial	Accueillant(e) conventionné(e) avec un service			
	Co-accueillant(e) conventionné(e) avec un service			
	Accueillant(e) autonome			
	Co-accueillant(e) autonome			

5. Nombre de refus de situations et le motif

Motifs des refus	nb

6. Quelles ont été les activités mises en œuvre ? Décrivez-les de manière synthétique.

Actions- activités	Nb d'heures	Résultats- produits

4. Les actions menées ont-elles suscité le besoin d'autres actions ? Si oui, décrivez-les brièvement.

Actions	Besoins émergents

5. Quelles ont été les actions de communication) ? Décrivez-les de manière synthétique.

Actions- activités	Nb d'heures

6. Quels sont les partenaires principaux du projet ?

- - - -

7. Décrivez le profil du public intégré en milieu d'accueil ordinaire: âge, sexe, problématique (type de handicap, lourdeur de la situation).

7.1. Age et genre

Age	Nb de bénéficiaires masculins	Nb de bénéficiaires féminins	Total
0-1			
2-3			
4-5			
5-6			
+ de 6			
Total			

7.2. Problématiques

Problématiques		Nb de bénéficiaires
	Handicap mental (T 21, syndromes,...) sans tr du comportement	
	Handicap mental et trouble du comportement	
	Polyhandicap	
	Troubles autistiques et tr envahissants du dév.	
	Handicap moteur	
	IMC	
	Cérébrolésion et trauma crânien	
	Tr du comportement et hyperactivité	
	Alcoolisme foetal	
	Autres (détaillez)	
	Autres (détaillez)	
	Autres (détaillez)	
Total		

8. Sur base d'une enquête de satisfaction, décrivez la satisfaction des milieux d'accueil contactés par le projet

9. Sur base d'une enquête de satisfaction, décrivez la satisfaction des personnes handicapées bénéficiaires du projet et de leur famille surtout.

10. Décrivez la complémentarité des actions menées par rapport aux autres dispositifs, aides, projets et services existants.

Afin d'alimenter et de nuancer autant que faire se peut les données transmises, des **interviews** seront menées suite à la rentrée du dossier papier. Celles-ci seront menées par l'AWIPH. Sur base de ces interviews les rapports seront améliorés le cas échéant et ensuite validés.